



CA 2019-2020

Procès-verbal de la 2^{ième} réunion du Conseil d'administration de l'Association des entraîneurs de natation du Québec tenue par conférence téléphonique, le 20 novembre 2019 à 10h30 sous la présidence de Monsieur Alexandre Gendron

Étaient présents : Alexandre Gendron
Pierre Lamy
Sylvie Letarte
Marie Bergeron
Michel Tremblay

Personne-ressource : Bernard Charron

CA 2019-2020-2.1 Ouverture de l'assemblée

Monsieur Alexandre Gendron déclare l'assemblée ouverte à 10h30

CA 2019-2020-2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

MOTION CA2019-2020– 2.1 Proposée par Mme Marie Bergeron
Appuyée par M. Michel Tremblay

«Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.»

Acceptée à l'unanimité.

CA 2019-2020-2.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2019

MOTION CA2019-2020– 2.2 Proposée par Mme Marie Bergeron
Appuyée par M. Michel Tremblay

«Que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.»

Acceptée à l'unanimité.

CA 2019-2020-2.4 Suivi du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2019

Le poste vacant au Conseil d'administration suite au départ de M. Salim Laoubi n'a pas été comblé.

CA 2019-2020-2.5 Démission d'un membre du Conseil d'administration

On a reçu un courriel de Martin Gingras qui annonce sa démission du conseil d'administration et de la présidence de l'AENQ. Martin doit consacrer tout son temps pour son club.

Le conseil d'administration accepte la démission de M. Martin Gingras du Conseil d'administration et remercie Martin pour son grand dévouement et professionnalisme.

CA 2019-2020-2.6 Nominations aux postes de l'exécutif AENQ 2019-2020

Il y a discussion sur les nominations des postes à l'exécutif que chacun pourrait accepter suite au départ de M. Martin Gingras.

MOTION CA2019-2020– 2.3

Proposée par M. Pierre Lamy
Appuyée par Mme Marie Bergeron

«Que les postes à l'exécutif soient comblés de la façon suivantes :
Alexandre Gendron, Président
Sylvie Letarte, 1^{er} Vice-présidente
Marie Bergeron, 2^{ième} Vice-présidente
Pierre Lamy, Secrétaire-trésorier.»

Acceptée à l'unanimité.

Durée des mandats des membres du CA AENQ actuels :

Alexandre Gendron (septembre 2018 à septembre 2020)
Sylvie Letarte (septembre 2018 à septembre 2020)
Marie Bergeron (septembre 2018 à septembre 2020)
Michel Tremblay (septembre 2018 à septembre 2020)
Pierre Lamy (septembre 2019 à septembre 2021)
Vacant (septembre 2019 à septembre 2021)
Vacant (septembre 2019 à septembre 2021)

Conseil d'administration 2019-2020

Président

Alexandre Gendron,

Courriel : alexgen23@hotmail.com

1^{ième} Vice-présidente

Sylvie Letarte,

Courriel : sylbaswim@globetrotter.net

2^{ième} Vice-présidente

Marie Bergeron,

Courriel : Marie.swimcoach@gmail.com

Secrétaire-Trésorier

Pierre Lamy,

Courriel : plamy1963@hotmail.com

Directeur

Michel Tremblay

Courriel : micheltremblay2403@gmail.com

Poste vacant

Courriel :

Poste vacant

Courriel :

Directeur administration
Bernard Charron,

Courriel : bcharron@bell.net

Des démarches seront effectuées pour le remplacement des deux postes vacants au CA.

On va vérifier l'intérêt de M. Antoine Khokaz car sa candidature avait été soumise lors du dernier AGA. Antoine s'était retiré étant donné qu'il y avait suffisamment de candidat pour combler tous les postes vacants.

Pour le deuxième poste, Bernard va envoyer un courriel à tous les entraîneurs pour vérifier leur intérêt. Les postes seront comblés à la prochaine réunion du CA le 23 janvier 2020. La durée du mandat pour ces deux postes se termine à l'AGA de septembre 2020.

CA 2019-2020-2.7

Nomination des signataires pour compte bancaire

MOTION CA2019-2020– 2.4

Proposée par Mme Marie Bergeron
Appuyée par M. Pierre Lamy

«Il est unanimement résolu ce qui suit :

- 1) Le conseil d'administration délègue à ses représentants désignés les pouvoirs suivants :
 - emprunter de l'argent sur le crédit de la personne morale en obtenant des prêts ou avances ou sous forme de découverts, ou par l'escompte d'effets et instruments négociables, faits, tirés, acceptés ou endossés par la personne morale ou de toute autre manière;
 - émettre des obligations, débetures et autres valeurs de la personne morale, les donner en garantie ou autrement, le tout selon les conditions, modalités et considérations qu'ils jugeront appropriées;
 - hypothéquer (de façon ouverte ou fermée), céder, transporter ou affecter de quelque manière que ce soit, la totalité ou une partie des biens, meubles ou immeubles, entreprises ou droits, présents ou futurs de la personne morale, pour garantir les dites obligations, débetures ou valeurs émises, ou pour garantir tous emprunts, dettes, responsabilités, ou engagements présents ou futurs, directs ou indirects de la personne morale;

- 2) Les pouvoirs mentionnés à l'article 1 du présent règlement peuvent être exercés par le ou les représentants désignés pour la représenter à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse selon la résolution du conseil d'administration. Ces pouvoirs pourront être exercés selon les mêmes modalités que celles établies pour la signature de la personne morale à la caisse; et que le Président (M. Alexandre Gendron), le secrétaire-trésorier (M. Pierre Lamy) et le Directeur Administration (M. Bernard Charron), soient les représentants de la personne morale à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse.

Que les noms de M. Salim Laoubi et Martin Gingras soient enlevés de la liste précédente des signataires.

Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la personne morale et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la personne morale:

- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la personne morale;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale;
- faire, signer et exécuter tout document nécessaire pour donner plein effet au règlement relatif aux emprunts et garanties, si un tel règlement existe;
- signer tout document ou convention utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale.

Afin de pouvoir lier la personne morale, les représentants devront exercer leurs pouvoirs sous la signature de deux d'entre eux.

Ces mêmes personnes, mentionnées ci-haut, soient autorisées : à y faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable, avec la mention «pour dépôt seulement au crédit de la corporation» ou toute autre mention semblable; à recevoir tout effet négociable payé par la caisse et tout document, compte et pièce justificative relatifs aux opérations de la corporation auprès de la caisse et signer tout document nécessaire à cette fin.

La résolution qui précède demeurera en vigueur tant qu'elle n'aura pas été abrogée et/ou modifiée et que la caisse n'en n'aura pas été avisée par écrit».

Acceptée à l'unanimité.

CA 2019-2020-1.8 Rencontre de planification CA AENQ

a) Organisation d'un 2^{ième} Symposium AENQ

- La date du 2^{ième} Symposium est fixée au samedi 9 mai 2020
- Le 2^{ième} Symposium aura lieu à l'UQTR de Trois-Rivières
- On retient d'avoir des conférences avec un pourcentage de temps pour présentation (30 minutes) et plus de temps pour discussions et échanges (45 minutes).
- Des noms de conférenciers sont avancés (Nicholas Perron, Étienne Boulanger, Chrystèle L'Écuyer et Karine Lefebvre)

Michel Tremblay fera des démarches dans les prochaines semaines pour l'intérêt de ces conférenciers.

Nous reviendrons sur le symposium à la réunion du 23 janvier.

Plan de la journée de formation - Samedi 9 mai 2020

Objectifs : Permettre aux entraîneurs de parfaire leur formation et de cumuler des points pour le maintien de leur certification. (3 points ont été pour les participants au 1^{er} symposium de mai 2019)

Permettre aux entraîneurs de développer leurs compétences en entraînement et compétitions par l'écoute de conférenciers et de discussion et d'échange par la suite sous forme d'atelier ou discussion en groupe.

Lieu : Université du Québec à Trois-Rivières, 3351 Boul. des Forges, Trois-Rivières, G9A 5H7

Salle : À déterminer (doit être assez grande pour former des groupes de discussions)

HORAIRE :

8h45 Accueil

9h00-10h15 Conférence #1

Sujet :

Conférencier :

10h30-11h45 Conférence #2

Sujet :

Conférencier :

11h45-12h30 Diner

12h30-13h45 Conférence #3

Sujet :

Conférencier :

14h00-15h15 Conférence #4

Sujet :

Conférencier :

15h30-16h00 Conclusion (sujets divers 30 minutes) panel ??, présentation de Pierre Lamy formation, Alexandre Gendron association, etc

b) Congrès de la natation AENQ/FNQ 2020

Le Congrès national à Toronto sera principalement pour les entraîneurs seniors.

Le Congrès du Québec sera principalement pour les entraîneurs groupes d'âges et Junior.

Les entraîneurs seniors sont invités pour les deux congrès.

Sujets congrès québécois

On souhaite des conférences sur des expériences concrètes et des échanges avec les conférenciers des sujets comme gestion des clubs, nouvelle génération d'entraîneurs, accommodation travail-famille, exigences sports études, préparateurs physiques, psychologie, retourner à la base et non uniquement des sujets axés sur la performance,

(Suggestion d'Amélie Poirier) Il pourrait être intéressant de faire venir un spécialiste, mais je n'ai pas de nom en tête, en gestion du travail. Je crois qu'un nos combats prochains si nous voulons garder une bonne relève d'entraîneurs à temps plein, et même notre équilibre de vie/santé personnel sans le faire au détriment des performances provinciales/nationales...sera d'apporter de nouvelles façons de faire dans nos clubs pour favoriser cet équilibre.

Sylvie Letarte propose deux conférenciers et fera les démarches afin de connaître disponibilité et coûts.

Alexandra Paré :

Diplôme universitaire : M.Sc. en kinésiologie avec spécialisation en physiologie de l'exercice.

Kinésiologue et entraîneur privé depuis 1997.

Formateur Ataraxia depuis 2001

Détenteur d'une Maîtrise en sciences de l'activité physique, avec spécialisation en physiologie de l'exercice, Alexandre Paré possède également le titre de « Certified Strength & Conditioning Specialist » (CSCS) de la plus prestigieuse association de préparateurs physiques en Amérique du Nord, la NSCA.

En plus de diriger Ataraxia, Alexandre a enseigné jusqu'à présent dans trois universités (Montréal, Laval, et UQAC), a présenté dans de nombreux congrès-fitness à travers le Canada et a motivé les gens à bouger par des conférences en entreprises, par ses chroniques à la télévision (*Salut Bonjour!* et *Tout Simplement Clodine*) et par la création de ses DVD « L'Entraîneur 1 et 2 ». Alexandre est aussi copropriétaire de [TREKFIT-circuits d'entraînement en plein-air](#), une entreprise qui se spécialise dans la conception, la fabrication et l'implantation de circuits d'entraînement personnalisés en plein air. Soucieux de transmettre les meilleures connaissances à ses clients et étudiants, Alexandre se tient constamment à l'affût des dernières recherches en sciences de l'exercice et participe à de nombreux congrès à l'international.

Michelle Tanguay –

B.Sc. Sciences de l'activité physique. Trente années d'expérience dans le domaine des cours de groupe.

PROFIL PROFESSIONNEL

Détentrice d'un baccalauréat en sciences de l'activité physique.

Un grand nombre de formations post-universitaires dans divers domaines du monde de l'exercice. plus de 30 ans d'expérience dans le domaine de l'enseignement de cours de groupe. (VOIR les choix de cours offerts dans l'onglet: COURS ACTIVITÉ PHYSIQUE).

Également formatrice d'instructeurs.

Détentrice d'un diplôme professionnel en massage suédois.

Détentrice d'un diplôme d'animatrice/conférencière de l'école internationale ÉCOUTE TON CORPS.

Détentrice d'un diplôme de consultante en relation d'aide de l'école internationale Écoute ton Corps

A discuter à la réunion du 23 janvier.....

Le Congrès aura lieu la fin de semaine du 25-26-27 septembre 2020

On aimerait que ce soit à Nicolet. Alex a rencontré Isabelle Ducharme à ce sujet durant la réunion. La FNQ fera les démarches afin de savoir si l'hôtel est disponible. Le Congrès a eu lieu à cet endroit, il y a quatre ans.

Suggestion d'un plan préliminaire pour le Congrès :

Vendredi 25 sept AM :	Requalification
Vendredi 25 sept PM :	Conférenciers et AGA en fin d'après-midi.
Vendredi 25 sept Soirée :	Souper des entraîneurs et remise des méritas lors du souper et place à la détente, spas...
Samedi 26 sept AM :	Conférenciers
Samedi 26 sept PM :	Conférenciers
Samedi 26 sept Soirée :	Gala Méritas FNQ
Dimanche 27 sept AM :	?????

Alex va faire un suivi avec Isabelle sur l'horaire de 2½ ou 3 jours.

c) Salle et ambiance remises des méritas AENQ du vendredi soir.

On retient un forma plus classique avec une salle où les entraîneurs prendront le souper Ensemble.

La remise des Méritas se fera durant le souper.

d) Révision de la politique de reconnaissance des entraîneurs.

La révision de la politique de reconnaissance des entraîneurs en date du 20 novembre 2019 est approuvée. Il y a eu l'addition qu'un entraîneur doit être inscrit au Congrès de la natation et avoir payé les frais d'inscriptions pour les conférences du vendredi ou du samedi pour participer à la soirée de remise des méritas de l'AENQ.

MOTION CA2019-2020– 2.5

Proposée par M. Pierre Lamy
Appuyée par Mme Sylvie Letarte

«Que la politique de reconnaissance des entraîneurs daté du 20 novembre 2019 soit adopté tel que présenté».

Acceptée à l'unanimité.

- e) Coût de participation AENQ au Congrès de la natation (diverses avenues à explorer)
- augmentation frais inscriptions des entraîneurs au congrès,
 - augmentation frais affiliations AENQ 2020-2021,
 - contribution financière de la FNQ pour les honoraires des conférenciers

Bernard apporte le point que nous avons mis en place au cours des trois dernières années :

Un plan de reconnaissance des entraîneurs sur plusieurs aspects.

- Reconnaissance clubs excellence (6 clubs reconnus)
- Progression du nombre de nageurs dans les clubs (4 catégories de nombre de nageurs)
- Reconnaissance des années de service des entraîneurs de 20 ans et plus par étape de cinq ans.
- Reconnaissance des entraîneurs avec des nageurs de records provincial, national et international.
- Reconnaissance Graduation PNCE du niveau 2, 3 et 4.

Une politique pour la reconnaissance des certifications Niveau 3 et 4

- L'entraîneur reçoit une bourse de 250\$ lors de sa nouvelle certification.

Un plan de mentorat est en place.

L'organisation d'un symposium annuel au mois de mai représentant un investissement de 5 000\$

Un investissement de 6 000\$ au cours des dernières années pour supporter les coûts des conférenciers et maintenir des frais d'inscription le plus bas possible pour les entraîneurs participants au Congrès de la natation.

L'ensemble du Plan de reconnaissance annuel de l'AENQ de ses membres représente un montant de 20 000\$.

Nous sommes en déficit annuel d'environ 6 000\$ par rapport à nos revenus.

Nous avons un surplus accumulé dans les dernières années parce que le temps avait manqué pour l'organisation d'activités, mais on n'est plus dans cette situation.

La discussion est soit de maintenir notre programme de reconnaissance fort apprécié et d'augmenter les frais d'inscriptions annuel en conséquence ou faire le choix d'abolir plusieurs de nos programmes de

reconnaissance ou de diminuer notre support à l'organisation du Congrès ou de charger des frais d'inscription pour le Symposium.

Bernard fera un sondage auprès des entraîneurs-chefs des clubs et fera rapport lors du CA du 23 janvier 2020.

CA 2019-2020-1.9 États des revenus et dépenses au 31 octobre 2019

Bernard commente l'état des revenus et dépenses.

Des dépenses de 1 270,49\$ au mois d'octobre principalement associées à la Reconnaissance des entraîneurs

Des revenus de 1 889,68\$ provenant de CSCTA pour défrayer une partie des dépenses associés aux conférenciers du Congrès de la natation 2019 à St-Hyacinthe.

Nous avons en banque 6 737,64\$ au 31 octobre 2019

CA 2019-2020-1.10 Varia

a) Demande de mentorat d'Emmy Désilets

Alexandre Gendron va faire le suivi de la demande de mentorat d'Emmy Désilets, nouvellement entraîneur-chef du CNBF (Victoriaville).

Elle mentionne qu'elle a complété son évaluation PNCE 201 (partie en entraînement).

Elle est à sa première année à entraîner des athlètes de niveau plus avancé (AAA, Easterns, Junior, Para NextGen),

Elle souhaite avoir accès et de collaborer avec des entraîneurs qualifiés pour la conseiller et l'outiller dans sa préparation et ses entraînements auprès de ces athlètes.

Elle est ouverte à toutes suggestions.

Alexandre va discuter avec elle de son besoin et de quelques suggestions d'entraîneurs qui peuvent agir comme mentor.

Par la suite, l'AENQ va supporter le projet et évaluera le montant du support qui pourra être accordé.

CA 2019-2020-1.11 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion sera le jeudi 23 janvier 2020 à 10h30

CA 2019-2020-1.12 Levée de l'assemblée

MOTION CA2019-2020– 2.6

Proposée par Mme. Marie Bergeron
Appuyée par M. Michel Tremblay

« Que l'assemblée soit levée à 13h30 »

Acceptée à l'unanimité.

Martin Gingras

Pierre Lamy



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

CA 2019-2020

Procès-verbal de la 2^{ième} réunion du Conseil d'administration de l'Association des entraîneurs de natation du Québec tenue par conférence téléphonique, le 20 novembre 2019 à 10h30 sous la présidence de Monsieur Alexandre Gendron.

Étaient présents : Alexandre Gendron
Pierre Lamy
Sylvie Letarte
Marie Bergeron
Michel Tremblay
Personne-ressource : Bernard Charron

CA 2019-2020-2.7 Nomination des signataires pour compte bancaire

MOTION CA2019-2020– 2.4 Proposée par Mme Marie Bergeron
Appuyée par M. Pierre Lamy

«Il est unanimement résolu ce qui suit :

- 3) Le conseil d'administration délègue à ses représentants désignés les pouvoirs suivants :
- emprunter de l'argent sur le crédit de la personne morale en obtenant des prêts ou avances ou sous forme de découverts, ou par l'escompte d'effets et instruments négociables, faits, tirés, acceptés ou endossés par la personne morale ou de toute autre manière;
 - émettre des obligations, débentures et autres valeurs de la personne morale, les donner en garantie ou autrement, le tout selon les conditions, modalités et considérations qu'ils jugeront appropriées;
 - hypothéquer (de façon ouverte ou fermée), céder, transporter ou affecter de quelque manière que ce soit, la totalité ou une partie des biens, meubles ou immeubles, entreprises ou droits, présents ou futurs de la personne morale, pour garantir les dites obligations, débentures ou valeurs émises, ou pour garantir tous emprunts, dettes, responsabilités, ou engagements présents ou futurs, directs ou indirects de la personne morale;

4) Les pouvoirs mentionnés à l'article 1 du présent règlement peuvent être exercés par le ou les représentants désignés pour la représenter à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse selon la résolution du conseil d'administration. Ces pouvoirs pourront être exercés selon les mêmes modalités que celles établies pour la signature de la personne morale à la caisse; et que le Président (M. Alexandre Gendron), le secrétaire-trésorier (M. Pierre Lamy) et le Directeur Administration (M. Bernard Charron), soient les représentants de la personne morale à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse.

Que les noms de M. Salim Laoubi et Martin Gingras soient enlevés de la liste précédente des signataires.

Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la personne morale et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la personne morale:

- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la personne morale;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale;
- faire, signer et exécuter tout document nécessaire pour donner plein effet au règlement relatif aux emprunts et garanties, si un tel règlement existe;
- signer tout document ou convention utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale.

Afin de pouvoir lier la personne morale, les représentants devront exercer leurs pouvoirs sous la signature de deux d'entre eux.

Ces mêmes personnes, mentionnées ci-haut, soient autorisées : à y faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable, avec la mention «pour dépôt seulement au crédit de la corporation» ou toute autre mention semblable; à recevoir tout effet négociable payé par la caisse et tout document, compte et pièce justificative relatifs aux opérations de la corporation auprès de la caisse et signer tout document nécessaire à cette fin.

La résolution qui précède demeurera en vigueur tant qu'elle n'aura pas été abrogée et/ou modifiée et que la caisse n'en n'aura pas été avisée par écrit».

Acceptée à l'unanimité.